Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260213-CCASD2026021301-DE

CCAS du 13 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
05/02/2026

Conseillers en exercice
15

Présidente: Mme Brigitte MEL
Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle QUERE

Le CCAS de la commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le vendredi 13 février 2026, à 18 heures, à la Mairie de PLOUEZOC'H, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Gwénaëlle QUERE, Michèle GALOPIN, Françoise LAURENT, Caroline JACQ, Anaïs MEL, Florence SIMON, Jean MOAL, Annie TROADEC, Danièle PHILIPPE,
ABSENTS : Guy LE FUR, Anne-Sophie MORVAN, Yvette LE MOAL, Marie-Pierre GRALL et Fabienne JÉGOU

D 2026 02 13 01 – BUDGET 2026

Madame Brigitte MEL informe les membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'en raison de l'indisponibilité de l'application HELIOS, il n'est pas possible de délibérer sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2025 du CCAS.
Toutefois, en accord avec la Trésorerie, les résultats prévisionnels pour 2025 ont été estimés et peuvent être repris de manière anticipée dans le Budget Primitif 2026.
Les résultats de la section de fonctionnement ainsi que la prévision d'affectation sont inscrits par anticipation au budget primitif du CCAS.
Au vu de ces éléments, Mme Brigitte MEL donne lecture des résultats prévisionnels et présente le Budget Primitif 2026 pour le CCAS :

1°) REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

FONCTIONNEMENT

	RÉALISATIONS
TOTAL DEPENSES	40 166,40 €
TOTAL RECETTES	40 229,77 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	63,37 €
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	3 005,22 €
RÉSULTAT CUMULÉ	**3 068,59 €**

Affectation de l'excédent : Fonctionnement 2026 : 3.068,59 €

2°) BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget prévisionnel 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 59.068,59 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration :
- constate et approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025
- approuve le Budget Primitif 2026.

ACTE RENDU DÉCISION DU CCAS : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de :
➢ la publication le : 26/02/2026
➢ la transmission à la Préfecture le : 26/02/2026
Fait à PLOUEZOC'H, le 26/02/2026 Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252